

Coordination inter-SAGE

La coordination inter-SAGE repose sur une animation partenariale entre différents SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ayant pour but de favoriser les échanges et améliorer la gouvernance autour de la gestion locale de l'eau.

Textes réglementaires

Circulaire du 21 avril 2008 - la cohérence inter-SAGE

Pour assurer la cohérence des SAGE sur des territoires interdépendants (ex : SAGE amont et SAGE aval, SAGE de systèmes aquifères liés par un transfert d'eau...), une cellule de coordination inter-SAGE peut être mise en place.

Circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE

La bonne gestion quantitative des prélèvements en eau peut nécessiter la coordination de plusieurs SAGE selon les ressources en eau sollicitées (par exemple une nappe d'eau souterraine s'étendant sur un très grand territoire).

Pour cela, il convient de privilégier l'émergence de commissions inter-SAGE, qui certes, n'auront pas d'existence réglementaire, mais permettront le partage d'objectifs communs pour une bonne appropriation par les différents SAGE. L'Etat est le garant de la cohérence des différents SAGE entre eux, en lien avec le comité de bassin.

Les SDAGE

Les SDAGE ont prévu des dispositions concernant la cohérence entre plusieurs SAGE :

Adour- Garonne prône le développement d'une approche inter-SAGE.

Artois-Picardie indique que pour assurer la cohérence des actions et des objectifs du SDAGE à l'échelle du bassin AP, les CLE développent une approche inter-SAGE et saisissent le comité de bassin pour arbitrages éventuels.

Loire-Bretagne note que des schémas de gestion des nappes AEP (Alimentation Eau Potable) sont élaborés par une commission inter-SAGE si les masses d'eau concernées sont situées sur plusieurs SAGE.

Pour le Marais Poitevin, il est dit que la commission de coordination des SAGE, créée à l'initiative du CB (comité de bassin), a pour mission d'assurer l'harmonisation et la cohérence des objectifs de gestion de l'eau (quantité et qualité). Elle prépare l'avis du CB sur les SAGE du marais poitevin.

Rhône Méditerranée valide l'existence d'instances de coordination inter-SAGE.

Seine Normandie préconise de veiller à la cohérence des SAGE sur les territoires partagés.

Mise en place de la coordination inter-SAGE

Il est recommandé de mettre en place une telle instance pour assurer la cohérence entre SAGE :

- lorsqu'ils possèdent une limite commune (un SAGE peut être contigu à plusieurs autres SAGE, certains SAGE peuvent être concernés par plusieurs commissions inter-SAGE) ;
- lorsqu'ils sont inclus dans un même bassin hydrographique ;
- dans le cas où il y a superposition de SAGE eaux souterraines et eaux superficielles ;
- dans la situation d'un SAGE amont et d'un SAGE aval sur le même cours d'eau ;
- lorsque leur exutoire à la mer ou à l'estuaire est commun ;
- dans le cas de transferts d'eau venant d'un autre BV (bassin versant), voire d'un district voisin.

Objectifs de l'inter-SAGE

Les principaux objectifs sont les suivants :

- assurer une juste répartition de la ressource,
- coordonner les instances intervenant dans la gestion de la ressource et des territoires,
- assurer la cohérence des objectifs et orientations de gestion de l'eau entre les territoires,
- coordonner la politique de gestion de la ressource,
- instaurer une gestion intégrée et globale.

Il est également possible d'envisager diverses formes de coordination selon l'état d'avancement des SAGE ou les enjeux des SAGE :

- SAGE peu avancés ou simple relation amont/aval - échange d'information et construction de relations partenariales : possibilité de réunions des animateurs de SAGE, bureau de CLE commun... ;
- SAGE en cours de rédaction du PAGD, exploitation de ressources communes, transferts de ressource. besoins de coordination inter-CLE : il y a des besoins d'ajustement ou de cohérence plus que d'arbitrage ;
- partenariat entre EPTB porteur de SAGE pour co-animer une commission mixte inter-SAGE.

Il est important de souligner que le fonctionnement et les compétences d'une telle instance peuvent être très variables.

Il faut préciser les modes de fonctionnement qui peuvent être très différents selon les objectifs poursuivis et définir des statuts adaptés pour l'inter-SAGE avec le degré de formalisation et le périmètre de compétence adaptés à ces mêmes objectifs.

Les différentes appellations

La coordination inter-SAGE peut prendre plusieurs noms selon les bassins :

- commission inter-SAGE,
- cellule de coordination inter-SAGE,
- approche inter-SAGE,
- instances de coordination inter-SAGE,
- commission inter-bureaux,
- commission inter-CLE (regroupant les bureaux des CLE).

Cadre de validation de l'inter-SAGE

Une fois la décision prise de créer cette instance, il est nécessaire de valider son existence soit par une insertion dans un arrêté préfectoral, soit dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Exemples d'arrêtés de composition de CLE prenant en compte l'inter-SAGE

Arrêté de constitution de la CLE du SAGE Ouche

Un dispositif de coordination inter-bassin avec la CLE du SAGE de la Vouge sera mise en place afin que soit bien pris en compte l'enjeu particulier de la nappe de Dijon-Sud.

Arrêté de constitution de la CLE du SAGE Vouge

La CLE du bassin de la Vouge et la CLE du bassin de l'Ouche créeront une commission inter-bassin pour coordonner la gestion de la nappe de Dijon Sud

Arrêté de constitution de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne

Un dispositif de coordination inter-bassin avec la CLE des SAGE contigus sera mis en place dès le début de la phase d'élaboration du présent SAGE ; à ce titre, les représentants des CLE des SAGE Nappes profondes, Leyre, Estuaire de la Gironde et Ciron participeront aux réunions de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne en qualité de membres associés, sans voix délibérative.

SAGE Hers mort-Girou

Considérant que la future CLE devra inscrire son action relative à la gestion quantitative, et plus particulièrement pour la retenue de la Ganguise, dans le cadre d'une commission « *gestion quantitative inter-bassins Hers mort/Fresquel* » conjointe afin d'aboutir à une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau pour les enjeux communs à ces deux bassins.

SAGE Fresquel

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une coordination inter-SAGE avec les SAGE limitrophes du bassin Adour-Garonne, en inter-dépendance forte via le système hydraulique de la Montagne Noire, afin d'aboutir à une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau entre les bassins du Fresquel, de l'Hers Mort-Girou et de l'Agout-Thoré.

Exemples de rédaction des règles de fonctionnement de la CLE prenant en compte l'inter-SAGE

Fonctionnement de l'inter-bureaux des CLE Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval

Il est proposé qu'une réunion d'échanges réunissant les trois bureaux de CLE se tienne annuellement ou au besoin selon l'importance des dossiers.

SAGE Ardèche

Le SAGE Loire amont, en cours d'élaboration, pourrait interférer avec la gestion des eaux de la Loire dérivées sur l'Ardèche via le complexe hydro-électrique de Montpezat-sous-Bauzon. Afin d'assurer la cohérence, le suivi et les échanges entre les deux démarches et de garantir une concertation partagée entre les deux réflexions, une commission inter-SAGE permanente est créée, composée à part égale de représentants des deux SAGE.

SAGE Nappe Astienne

Pour assurer la cohérence avec les SAGE des milieux superficiels qui concernent le territoire de l'Astien, des commissions inter-SAGE peuvent être instituées à l'initiative du Président de la CLE.

SAGE Sioule

Une commission inter-SAGE entre le SAGE Sioule et le SAGE Allier aval est mise en place pour la gestion de la ressource en eau de la Chaîne des Puys.

SAGE Ouche

A la demande du comité de bassin, il est mis en place une commission spécifique inter-SAGE avec le SAGE de la Vouge afin de prendre en compte l'enjeu particulier de la nappe de Dijon sud.

SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés

Les CLE des SAGE s'entendent pour mettre en place des commissions inter-SAGE.

[- Voir le témoignage en ligne](#)

Haute vallée de l'Aude, Basse vallée de l'Aude, Fresquel

Comité technique inter-SAGE (CTIS) : la commission inter-SAGE sera composée du Président du SMMAR ou de son représentant, des Présidents de CLE et animateurs de l'ensemble des SAGE du bassin versant de l'Aude ainsi que les partenaires institutionnels. Son mode de fonctionnement est expliqué dans le règlement intérieur du SMMAR.

Le CTIS contribue également aux échanges indispensables avec les autres démarches de planifications telles que les SCOT menées à l'échelle du bassin versant de l'Aude et celles de type SAGE concernant, via les transferts d'eau, les bassins limitrophes situés notamment sur le district Adour-Garonne.

Composition de l'inter-SAGE

Quelques exemples de composition de cette instance :

Comité technique inter-SAGE (CTIS) Haute vallée de l'Aude, Basse vallée de l'Aude, Fresquel

- président du SMMAR
- présidents des CLE
- représentant du 2ème collège de chaque CLE
- l'animateur de chaque SAGE
- l'Etat, l'agence de l'eau, les régions, les départements, ...

Commission inter SAGE Ardèche et Loire amont

- représentants des 3 collèges de chaque CLE.

Commission inter SAGE Lignon, Loire en Rhone Alpes et Loire amont-aval

- représentants des 3 collèges de chaque CLE.

Comité inter SAGE Orne

- 1 représentant du Comité de bassin
- 1 représentant du PCB
- 1 représentant de l'agence de l'eau
- 1 représentant du 2ème collège de chaque CLE
- 1 représentant de l'Etat de chaque CLE
- 2 représentants du collège des élus de chaque CLE, dont les 3 présidents.

Commission inter-SAGE Sioule et Allier aval

Elle est constituée par des membres des CLE de chaque SAGE et elle a la possibilité d'être appuyée par une commission technique. Cette commission peut également être constituée par des personnes extérieures aux 2 CLE.

Commission inter-SAGE Alsacien

- président et animateur de chaque SAGE
- représentant de l'agence de l'eau
- représentants des DDT et de la DREAL.

Association inter-SAGE baie du Mont-Saint-Michel

Sous l'impulsion des agences de l'eau du bassin Loire-Bretagne et du bassin Seine-Normandie, une étude a été lancée pour savoir comment « rassembler » les 4 SAGE bordant la baie (Couesnon, Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, Sélune Sée et Côtiers Granvillais) pour essayer d'avoir une gouvernance coordonnée sur les deux bassins, deux régions et plusieurs départements.

A la suite de cette étude, une association regroupant entre autres 4 représentants des structures porteuses des 4 SAGE, avec une organisation bien spécifique pour associer les acteurs, a été créée. La nouvelle association conduira les études de connaissance des milieux aquatiques, des sources de pollutions et des usages de la baie et coordonnera le volet littoral du SAGE.

[- Voir le témoignage en ligne](#)